



AU SUJET DE LA SEFM ET DU SYSTÈME



SOCIÉTÉ
D'ÉVALUATION
FONCIÈRE DES
MUNICIPALITÉS

RESPONSABLES DE L'ÉVALUATION ET
DE LA CLASSIFICATION DE PLUS DE

5
MILLIONS DE
PROPRIÉTÉS
EN ONTARIO

REPRÉSENTANT
\$ 2,59

MILLE MILLIARDS
DE DOLLARS EN
VALEUR FONCIÈRE

▶ POUR EN SAVOIR DAVANTAGE, CONSULTEZ LE [MPAC.CA/FR](https://mpac.ca/fr)

QU'EST-CE QUE LA SEFM?

LA SEFM EST UNE SOCIÉTÉ INDÉPENDANTE SANS BUT LUCRATIF FINANCÉE PAR TOUTES LES MUNICIPALITÉS DE L'ONTARIO.

Nous rendons des comptes à la province, aux municipalités et aux contribuables fonciers par l'entremise de notre Conseil d'administration composé de 13 membres.

NOTRE RÔLE CONSISTE À ÉVALUER ET À CLASSER TOUTES LES PROPRIÉTÉS EN ONTARIO.

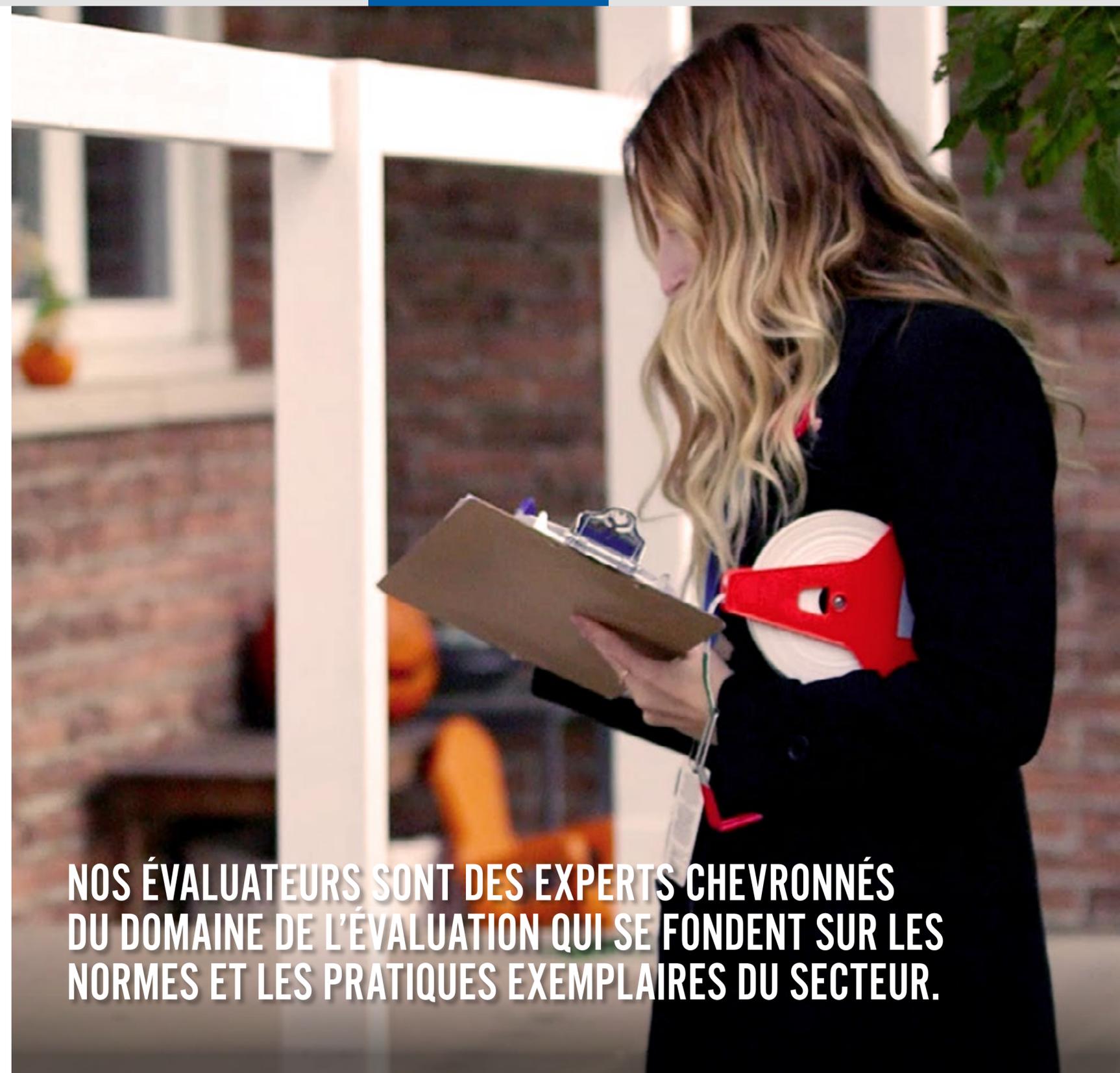
Nous le faisons conformément à la Loi sur l'évaluation foncière et aux règlements du gouvernement de l'Ontario.

Nos évaluateurs sont des experts chevronnés du domaine de l'évaluation qui se fondent sur les normes et les pratiques exemplaires du secteur.

LES MISES À JOUR DES ÉVALUATIONS DE LA VALEUR DES PROPRIÉTÉS À L'ÉCHELLE DE LA PROVINCE DE LA SEFM ONT SATISFAIT AUX NORMES INTERNATIONALES EN MATIÈRE D'EXACTITUDE.

Nos évaluations et les données sont également utilisées par les banques, les compagnes d'assurance et le secteur de l'immobilier.

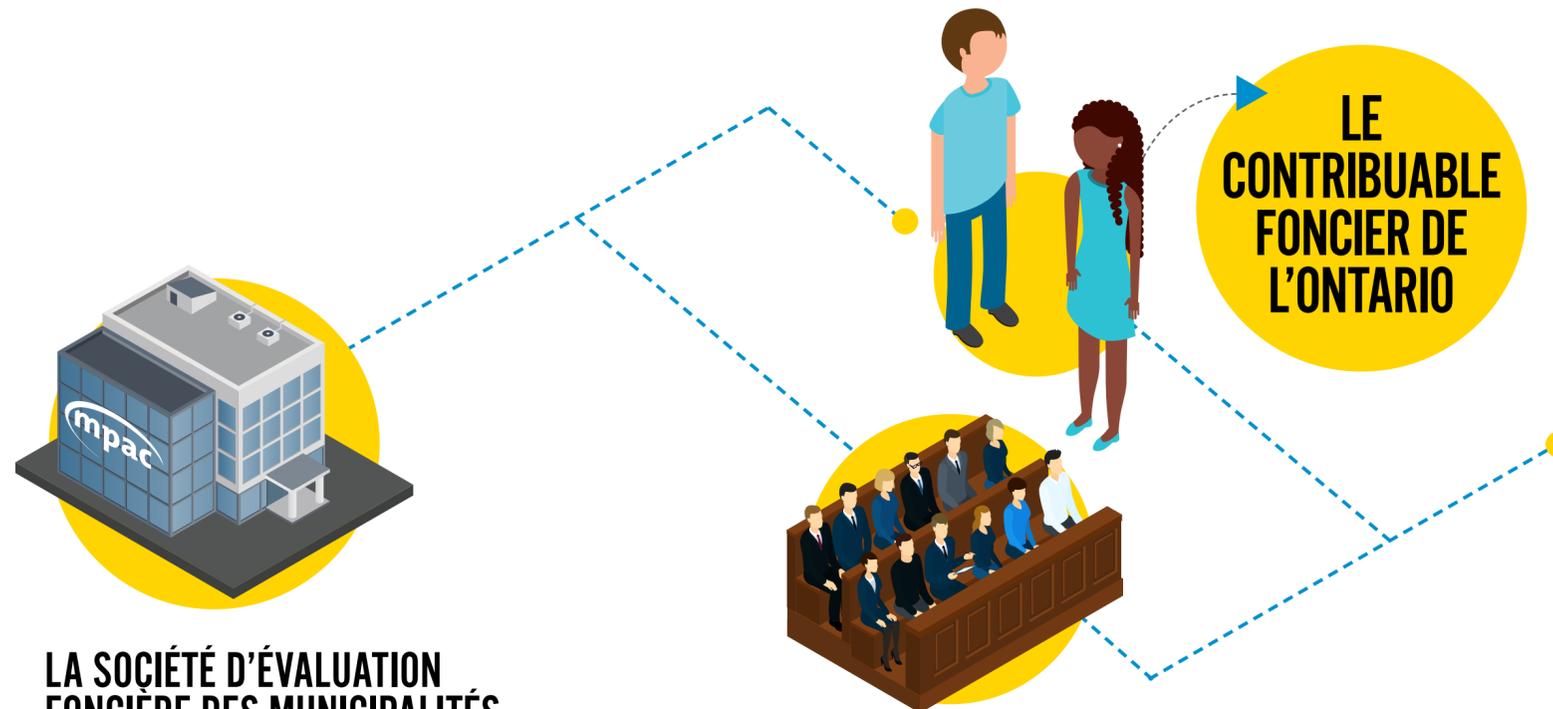
► POUR EN SAVOIR DAVANTAGE, CONSULTEZ LE [MPAC.CA/FR](https://mpac.ca/fr)



**NOS ÉVALUATEURS SONT DES EXPERTS CHEVRONNÉS
DU DOMAINE DE L'ÉVALUATION QUI SE FONDENT SUR LES
NORMES ET LES PRATIQUES EXEMPLAIRES DU SECTEUR.**

LE SYSTÈME D'ÉVALUATION FONCIÈRE DE L'ONTARIO

LE SYSTÈME D'ÉVALUATION ET D'IMPOSITION FONCIÈRE DE L'ONTARIO COMPTE PLUSIEURS GRANDES COMPOSANTES, DONT CHACUNE A UN RÔLE IMPORTANT À JOUER :



LA SOCIÉTÉ D'ÉVALUATION FONCIÈRE DES MUNICIPALITÉS

détermine les évaluations de la valeur actuelle et les catégories d'imposition de toutes les propriétés en Ontario.

LE GOUVERNEMENT PROVINCIAL

édicte des lois, met en œuvre les politiques d'évaluation et détermine les taux de taxes scolaires. La Province gère également un tribunal d'appel indépendant, la Commission de révision de l'évaluation foncière.

Les municipalités utilisent les valeurs imposables que nous fournissons pour guider leurs décisions relatives aux impôts fonciers que nous payons tous pour obtenir des services importants.

LES MUNICIPALITÉS

déterminent les besoins en matière de revenus, établissent les taux d'imposition municipaux et perçoivent les impôts fonciers afin de payer les services municipaux.*

Ces services peuvent comprendre :



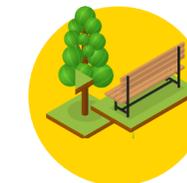
La police et la protection contre l'incendie



Les routes, les trottoirs et le transport en commun



La gestion des déchets



Les parcs municipaux et les installations récréatives



Les conseils scolaires
Les taxes scolaires sont également perçues pour les conseils scolaires.



RENSEIGNEZ-VOUS SUR LA RELATION ENTRE L'ÉVALUATION FONCIÈRE ET L'IMPÔT FONCIER À [MPAC.CA/FR/HOWASSESSMENTWORKS](https://mpac.ca/fr/howassessmentworks)

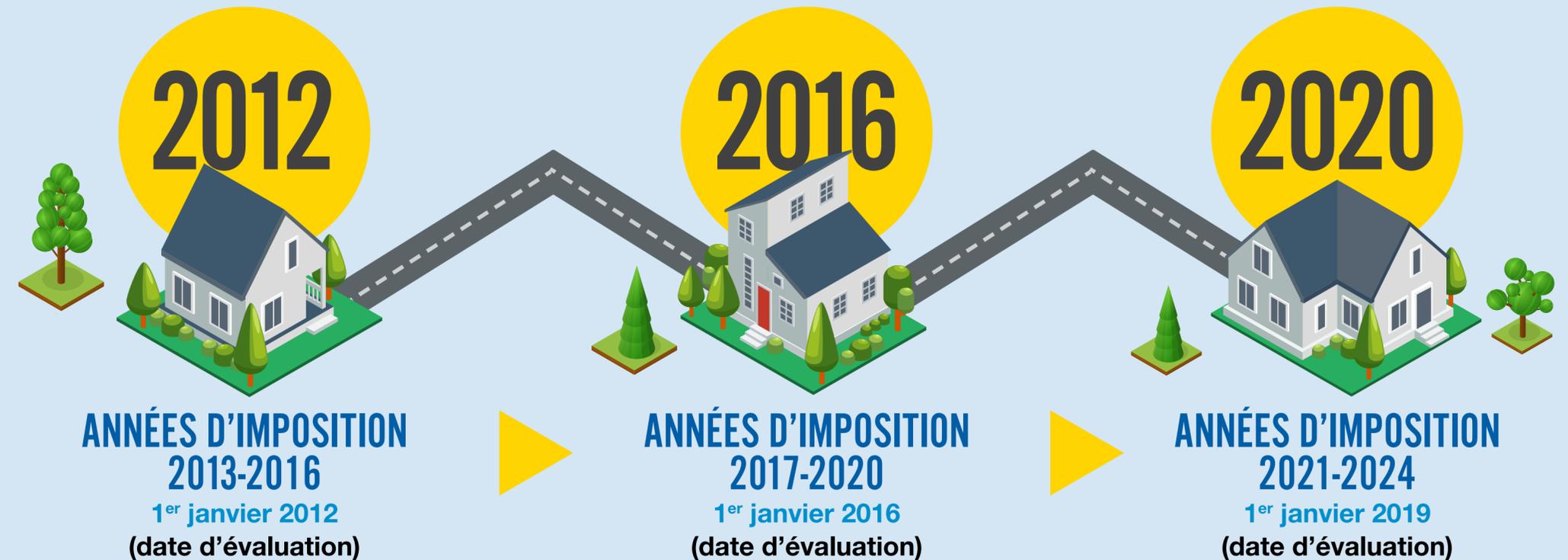
* L'impôt foncier provincial et les prélèvements des conseils d'administration locaux sont recueillis dans des secteurs non constitués en municipalité et contribuent à d'importants services

LE SYSTÈME D'ÉVALUATION FONCIÈRE DE L'ONTARIO

CYCLE D'ÉVALUATION

En Ontario, la SEFM met à jour les évaluations foncières tous les quatre ans.

Pendant les années sans mise à jour de l'évaluation foncière, nous continuons à examiner les propriétés, alors que des propriétés sont construites, rénovées ou démolies, ou changent d'utilisation.



PROGRAMME PROGRESSIF

Les mise à jour de l'évaluation foncière sont appliquées progressivement, sur quatre ans. En vertu des dispositions d'augmentation progressive de la Loi sur l'évaluation foncière, une augmentation de la valeur imposable entre en vigueur progressivement. Une baisse de la valeur imposable entre immédiatement en vigueur.



CATÉGORIE D'IMPOSITION DE LA PROPRIÉTÉ

La valeur de votre propriété le 1 ^{er} janvier 2019 :	375 000 \$
La valeur de votre propriété le 1 ^{er} janvier 2016 :	345 000 \$
Sur cette période de quatre ans, la valeur de votre propriété a changé de :	30 000 \$

En supposant que les caractéristiques de la propriété demeurent inchangées, l'évaluation foncière va augmenter de 7 500 \$ chaque année

2021	2022	2023	2024
352 500 \$	360 000 \$	367 500 \$	375 000 \$

► POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS SUR LA SEFM, SON RÔLE ET SON ENGAGEMENT ENVERS L'EXACTITUDE ET LA TRACABILITÉ DES ÉVALUATIONS, VEUILLEZ VOUS RENDRE À MPAC.CA/FR



SOCIÉTÉ
D'ÉVALUATION
FONCIÈRE DES
MUNICIPALITÉS